



MARSEILLE SPORTS LOISIRS CULTURE

Siège social : 40, avenue de Garlaban – 13012 Marseille
Courriel : contact@mslc.fr - Agrément Jeunesse et Sports n° 40S81
Association loi 1901 déclarée le 29/10/1953 – SIREN 432 020 568 – APE 8551Z

Section Plongée sous-marine

20/22 avenue des Pébrons - 13008 Marseille - Courriel : plongee@mslc.fr



INSCRIPTION SAISON 2026 / 2027

Joindre le certificat médical d'aptitude + le règlement de la cotisation

☐ Nouvelle adhésion ☐ Renouvellement ☐ Déjà adhérent autre section¹

Nom : Prénom :

Né(e) le : Niveau plongée :

Qualifications additionnelles :

Matériel de plongée nécessaire :

☐ Bloc ☐ Détendeur ☐ Gilet stabilisateur ☐ Combinaison ☐ Petit matériel

Adresse postale :

Code postal : Ville :

Courriel :

Téléphone fixe : Mobile :

Personne à contacter en cas d'urgence :

Adresse :

Mobile : Courriel :

Je, soussigné(e), reconnais avoir pris connaissance :

- des statuts, du règlement intérieur de l'association et du règlement de la section que je m'engage à respecter ;
- des garanties de base « individuelle accident » et des garanties individuelles complémentaires mises à ma disposition par l'association, ainsi que des modalités de mise en œuvre de ces garanties et des formalités à accomplir en cas d'accident survenant pendant la pratique de la plongée.
- des conditions de traitement des informations personnelles que j'ai fournies. Celles-ci sont uniquement destinées au fonctionnement interne de l'association, la gestion de ses activités, la prise de licence auprès de la fédération sportive et l'assurance. Elles ne seront jamais transmises à d'autres organismes sans mon consentement préalable.

Je souscris à l'assurance individuelle complémentaire : ☐ Oui ☐ Non. Si non, je déclare assumer les responsabilités, conséquences et risques pouvant résulter de cette décision.

J'autorise MSLC à exploiter les photos et vidéos prises dans le cadre des activités de l'association pour le territoire français

et pour une durée de 10 ans à compter de la captation de l'image des personnes inscrites sur ce bulletin. ☐ Oui ☐ Non

J'autorise MSLC à m'enregistrer sur le site Internet de l'association sur la base des informations portées sur ce bulletin

☐ Oui ☐ Non En cas de refus, je ne pourrai pas recevoir de communication électronique de la part de MSLC ni bénéficier des services en ligne réservés aux adhérents de l'association.

Ale

Signature :

COTISATIONS SAISON 2026 / 2027⁽¹⁾

Adhésion Pratiquant / Non-pratiquant & 1 ^{ère} adhésion uniquement après le 01/06	120€ / 60€	€
Adhésion Jeune de moins de 14 ans à la date de l'adhésion	60€	€
Adhésion Etudiants & scolaires	90€	€
Adhésion Couple marié ou pacsé	210€	€
Forfait incluant Adhésion, Licence et plongées illimitées	625€	€
Licence FFESSM adulte / non-pratiquant / moins de 16 ans / moins de 12 ans	51€ / 22€ / 32€ / 15€	€
Assurance individuelle complémentaire (facultative) Loisir 1 / Loisir 1 top	26€ / 49€	€
Loisir 2 / Loisir 2 top	31€ / 60€	€
Loisir 3 / Loisir 3 top	52€ / 100€	€
Autocollant du club	1€	€
Montant total, à établir à l'ordre de « MSLC section plongée »		€

(1) Inclut la cotisation à l'association et la cotisation section.

Association affiliée à la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins

Extrait du règlement intérieur de la section plongée. Le règlement complet est disponible sur le site du club et accessible à tous les adhérents.

ADHESIONS ET COTISATIONS

Un bulletin d'inscription à la section doit obligatoirement être rempli à l'adhésion et lors de son renouvellement. L'adhésion à la section implique automatiquement l'adhésion à l'association. La cotisation est annuelle et son montant est défini par le collectif de section.

La fourniture d'un certificat médical en cours de validité est obligatoire lors de l'adhésion et doit être renouvelé à son expiration. Les modalités de délivrance du certificat médical doivent être en conformité avec la réglementation du code du sport et les règles fédérales. Nul adhérent ne peut participer aux activités subaquatiques sans certificat valide, à l'exception des baptêmes.

Les adhérents doivent être couverts en responsabilité civile. Cette assurance est comprise dans la licence FFESSM. Une information sur les assurances complémentaires individuelles optionnelles est faite lors de l'adhésion.

La participation aux activités de la section est réservée à ses seuls adhérents. Cependant à titre ponctuel, la section peut accueillir des non adhérents licenciés à la FFESSM (invités de membres de la section, manifestations organisées par la fédération, échanges avec d'autres associations...).

ACCUEIL DES MINEURS

L'âge minimal pour s'inscrire à la section est de 16 ans. Une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs pour la pratique des activités. Cependant, la section peut éventuellement accepter des enfants de moins de 16 ans et de plus de 8 ans à la condition qu'un membre de la famille soit également membre de la section. Ce parent doit également être présent avec l'enfant lors de la pratique des activités. L'équipement des enfants étant spécifique, l'adhésion sera examinée au cas par cas en fonction de la disponibilité du matériel nécessaire à la pratique au sein de la section.

PERIODE, JOUR ET HEURES DE PRATIQUE

La section fonctionne toute l'année. Des plongées sont organisées tous les samedis et selon les disponibilités de ses encadrants bénévoles. Les directeurs de plongée peuvent toutefois en fonction des circonstances, telles que conditions météo par exemple, restreindre la participation à des plongeurs expérimentés.

De façon générale, une restriction à la participation à une activité subaquatique basée sur les aptitudes des pratiquants, telles que définies dans le code du sport, peut être fixée.

En dehors du samedi des restrictions de niveau peuvent également être définies. Les modalités précises sont définies lors des procédures d'inscription aux sorties.

MISE A DISPOSITION DE MATERIEL

La section met à disposition des adhérents non entièrement équipés des équipements de plongée (gilets stabilisateurs, détendeurs, blocs, combinaisons, etc...) dans la mesure de ses disponibilités.

Ce prêt est une facilité offerte par la section et nul adhérent ne saurait s'en prévaloir en tant qu'obligation à son égard.

Les équipements de plongée sont réservés en priorité aux débutants et MSLC Plongée ne peut garantir d'être en mesure de couvrir tous les besoins en cas d'affluence importante d'adhérents non équipés.

DISCIPLINE ET VIE ASSOCIATIVE DE MSLC - PLONGEE

Les dirigeants de MSLC Plongée sont des bénévoles. A ce titre tous les adhérents participent à la vie collective de la section par les différentes tâches nécessaires à son fonctionnement telles que :

- emport du matériel d'armement et de sécurité des bateaux,
- nettoyage et entretien des locaux,
- rangement des bouteilles de plongée,
- évacuation des déchets,
- utilisation raisonnable de l'électricité et de l'eau lors du rinçage du matériel et de l'usage des douches,
- etc.

Les adhérents se doivent également d'avoir un comportement compatible avec la bienséance et d'éviter tout débordement individuel vis-à-vis des autres adhérents ou des riverains de Callelongue

Les adhérents sont également tenus de respecter les horaires fixés pour des raisons de bonne organisation des activités.

Les responsables et encadrants sont habilités à intervenir à tout moment pour faire respecter le règlement.

Le collectif a tout pouvoir pour prendre des sanctions à l'égard d'un adhérent qui :

- ne respecte pas le règlement intérieur et/ou la charte de bonne conduite.
- perturbe le bon fonctionnement de la section et de ses activités.
- a une attitude irrespectueuse envers l'encadrement, les autres adhérents ou les riverains,
- a une négligence avérée envers le matériel, les locaux ou le milieu naturel.
- Consomme des substances illicites prohibées
- Consomme des boissons alcoolisées de façon excessive

En cas de manquement grave avéré, la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. L'exclusion définitive ne peut toutefois être prononcée que par le conseil d'administration de MSLC suivant les procédures définies dans le règlement intérieur de MSLC.